



N° de résolution
ou annotation

2018-11-170

2018-11-171

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton, tenue le 5 novembre 2018 à 19 h 30 à la Salle municipale du 29, rue de la Fabrique.

Sont présents : Mmes France Laroche, mairesse, Francine Fillion, Francine Drouin et Chantale Thivierge conseillères, MM. Alexandre Dubuc-Ringuette, Dave Lachance et Danny Paré conseillers, formant quorum sous la présidence de Mme France Laroche, mairesse. Est également présent M. Alain Paré, directeur général et secrétaire de l'assemblée.

1. MOT DE BIENVENUE

Mme France Laroche, mairesse, adresse le mot de bienvenue.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2018
4. Adoption des comptes d'octobre 2018
5. Contrats de déneigement :
 - 5.1 Roger Gagnon : Coin route 112 et rang 11, Point d'eau à Broughton Station, Patinoire à Broughton Station
 - 5.2 René Gagné : route Vachon et route du Radar
 - 5.3 Denis Gilbert : Déneigement patinoire Broughton Station*
 - 5.4 Richard Gagnon : Borne sèche rang 14, extrémité rue des Pins
 - 5.5 Danielle Paré (Guy Dubreuil) : rue Saint-Louis et rang 16
 - 5.6 Michaël Gagné : Rang 12 (à partir du rang des Laughrea)
6. Avis de motion :
 - 6.1 Projet d'amendement du règlement sur les nuisances
 - 6.2 Projet de règlement encadrant l'usage du cannabis
 - 6.3 Code de déontologie et d'éthique des employés municipaux
 - 6.4 Projet de règlement sur le taux de taxation annuelle, le taux d'intérêt sur les comptes dus à la Municipalité, les tarifs compensatoires pour l'exercice financier 2019, et les conditions de leur perception
7. Résolution annonçant la date de la présentation du budget municipal 2019 et son adoption
8. Patinoire du secteur Broughton Station
9. Demande de cession de terrain par Linda Clavet
10. Résolution autorisant le ministre du Revenu du Québec à communiquer au directeur général et secrétaire-trésorier, les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉCUR
11. Résolution d'appui aux contribuables sinistrés suite à la tornade du 20-08-2018 à Saint-Julien
12. Lignage du rang 11
13. Demande de dérogation mineure – Propriété du 150, 11^e Rang
14. Souper de Noël
15. Sapin de Noël
16. Départ à la retraite
17. Travaux publics
18. Correspondance de la mairesse
 - 18.1. Comité des élus
19. Période de questions
20. Affaires nouvelles
21. Levée de l'assemblée

Il est proposé par M. Dave Lachance et résolu unanimement, d'accepter l'ordre du jour. Adopté.

3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2018.

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2018 au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2018. Adopté.



N° de résolution
2018-11-172

2018-11-173

4. ADOPTION DES COMPTES D'OCTOBRE 2018

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton doit payer mensuellement l'ensemble des factures reçues, et qu'elle dispose des argents nécessaires à l'acquittement de ces factures ;

ATTENDU QU' un montant de 181 430,77 \$ est déboursé à même le fonds général ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement, d'entériner le paiement des comptes du 1^{er} au 31 octobre 2018 inclusivement, pour un montant de 181 430,77 \$. Adopté.

5. OCTROI DE CONTRATS DE DENEIGEMENT

ATTENDU QUE des offres de services ont été présentées pour le déneigement des voies municipales ci-après décrites pour la saison hivernale 2018-2019 :

- 5.1 Roger Gagnon** : Déneigement du stationnement situé à l'intersection nord-est de la route 112 et du rang 11, de la cour et l'accès du point d'eau du secteur de Broughton Station, et de la cour de la patinoire du secteur de Broughton Station, pour une rémunération de 870 \$;
- 5.2 René Gagné** : Déneigement d'une partie de la Route Vachon et du Chemin du Radar pour une rémunération de 400 \$;
- 5.3 Denis Gilbert** : Déneigement et entretien (équipement et essence fournis par ce dernier) ainsi que l'arrosage de la patinoire du secteur de Broughton Station ; la surveillance de la patinoire et de ses installations, le tout pour une rémunération de 275 \$ par semaine à compter du moment de la confection de la glace jusqu'à ce que la glace ne soit plus praticable. Monsieur Denis Gilbert s'engage à aviser le directeur général au moment du début et de la fin de l'entretien de la saison hivernale 2018-2019.
- 5.4 Richard Gagnon** : Déneigement de la borne sèche du rang 14 pour une rémunération de 50,49 \$ taxes incluses ; et l'enlèvement du bordage laissé par le déneigement effectué par la municipalité de la portion de la rue des Pins à la hauteur du numéro civique no 2, pour une rémunération de 229,95 \$ taxes incluses.
- 5.5 Danielle Paré** : Déneigement de la portion circulaire de la rue Saint-Louis située entre la 1^e rue et le début de l'allée piétonnière ; et le déneigement de la portion de la petite route du rang 16, pour une rémunération de 1 250 \$.
- 5.6 Michaël Gagné** : Le déneigement de la partie municipalisée du rang 12 à partir de la route Laughrea sur une distance de plus ou moins 2 200 pieds pour une rémunération de 1 200 \$. L'acceptation de cette dernière offre est reportée à la séance du 3 décembre 2018, les élus désirant valider la distance de la partie municipalisée concernée.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Dave Lachance et résolu unanimement, d'accepter les offres de services 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, et 5.5 telles que décrites, et de reporter l'adoption de l'offre de services 5.6 à la séance du 3 décembre 2018. Adopté.

6. AVIS DE MOTION

6.1 AVIS DE MOTION – DEPOT ET PRESENTATION DU PROJET DE REGLEMENT CONCERNANT LES NUISANCES ET APPLICABLE PAR LA SURETE DU QUEBEC PORTANT LE NUMERO 2018-RM-SQ-5-6

ATTENDU QUE le Conseil désire adopter un règlement pour assurer la paix, l'ordre, le bien-être général et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton;

ATTENDU QUE le Conseil juge nécessaire d'assurer la sécurité et la tranquillité des endroits publics de son territoire;

ATTENDU QUE le Conseil désire adopter un règlement pour définir ce qui constitue une nuisance et pour la faire supprimer, ainsi qu'imposer des amendes aux personnes qui créent ou laissent subsister de telles nuisances;



2018-11-174

N° de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Chantale Thivierge et résolu unanimement ce qui suit :

- l'adoption d'un avis de motion visant le dépôt et la présentation du projet de règlement NUMERO 2018-RM-SQ-5-6 : *PROJET DE REGLEMENT CONCERNANT LES NUISANCES ET APPLICABLE PAR LA SURETE DU QUEBEC* ;
- la publication d'un avis public qui renferme, outre un résumé du projet, la mention de la date, de l'heure de la séance où est prévue adoption du règlement;
- que le règlement NUMERO 2018-RM-SQ-5-6 : *PROJET DE REGLEMENT CONCERNANT LES NUISANCES ET APPLICABLE PAR LA SURETE DU QUEBEC*, soit adopté à la séance ordinaire du 3 décembre 2018. Adopté.

6.2 AVIS DE MOTION – DEPOT ET PRESENTATION DU PROJET DE REGLEMENT ENCADRANT L'USAGE DU CANNABIS PORTANT LE NUMERO 2018-RM-SQ-8

ATTENDU QUE la possession de cannabis à des fins autres que médicales est légale au Canada depuis le 17 octobre 2018;

ATTENDU QUE la consommation de cannabis est encadrée par la Loi encadrant le cannabis, et que la Loi sur les compétences municipales, RLQ. C. C-47.1, confère une compétence aux municipalités en matière de nuisances, de paix et d'ordre et de bien-être général de leur population;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton désire encadrer la consommation de cannabis sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Dave Lachance et résolu unanimement ce qui suit :

- l'adoption d'un avis de motion visant le dépôt et la présentation du projet de règlement numéro 2018-RM-SQ-8: *PROJET DE REGLEMENT ENCADRANT L'USAGE DU CANNABIS*;
- la publication d'un avis public qui renferme, outre un résumé du projet, la mention de la date, de l'heure de la séance où est prévue adoption du règlement;
- que le règlement numéro 2018-RM-SQ-8: *PROJET DE REGLEMENT ENCADRANT L'USAGE DU CANNABIS*, soit adopté à la séance ordinaire du 3 décembre 2018. Adopté.

6.3 AVIS DE MOTION – DEPOT ET PRESENTATION DU PROJET DE REGLEMENT NUMERO 2018-229 AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 12-192 INTITULE CODE D'ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE DES EMPLOYES DE LA MUNICIPALITE DE SAINT-PIERRE-DE-BROUGHTON

ATTENDU QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, sanctionnée le 2 décembre 2010, crée l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés ;

ATTENDU QUE la Loi prévoit à l'article 17 que le Code doit reproduire, en faisant les adaptations nécessaires, l'article 19 à l'effet qu'un manquement à une règle prévue au Code par un employé peut entraîner, sur décision de la Municipalité et dans le respect du contrat de travail, l'application de toute sanction appropriée à la nature et à la gravité du manquement ;

ATTENDU QUE le projet de loi 155 sanctionné le 19 avril 2018 modifie l'article 16.1 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale pour prévoir, dans le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, des règles d'après-mandat ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Dave Lachance et résolu unanimement ce qui suit :

- l'adoption d'un avis de motion visant le dépôt et la présentation du projet de règlement numéro 2018-229 amendant le règlement numéro 12-192 intitulé *CODE D'ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE DES EMPLOYES DE LA MUNICIPALITE DE SAINT-PIERRE-DE-BROUGHTON* ;
- la publication d'un avis public qui renferme, outre un résumé du projet, la mention de la date, de l'heure de la séance où est prévue adoption du règlement;
- que le projet règlement numéro 2018-229 amendant le règlement numéro 12-192 intitulé *CODE D'ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE DES EMPLOYES DE LA MUNICIPALITE DE SAINT-PIERRE-DE-BROUGHTON*, soit adopté à la séance ordinaire du 3 décembre 2018. Adopté.

2018-11-175

2018-11-176



N° de résolution
ou annotation

2018-11-177

2018-11-178

2018-11-179

6.4 AVIS DE MOTION – DEPOT ET PRESENTATION DU PROJET DE REGLEMENT NUMERO 2018-230 INTITULE *REGLEMENT SUR LE TAUX DE TAXATION ANNUELLE, LE TAUX D'INTERET SUR LES COMPTES DUS A LA MUNICIPALITE ET LES TARIFS COMPENSATOIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019 ET LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION*

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton doit établir le taux de taxation annuelle, le taux d'intérêt sur les comptes dus à la municipalité et les tarifs compensatoires pour l'exercice financier 2019, et les conditions de leur perception ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Danny Paré et résolu unanimement ce qui suit :

- l'adoption d'un avis de motion visant le dépôt et la présentation du projet de règlement NUMERO 2018-230 intitulé *RÈGLEMENT SUR LE TAUX DE TAXATION ANNUELLE, LE TAUX D'INTÉRÊT SUR LES COMPTES DUS À LA MUNICIPALITÉ ET LES TARIFS COMPENSATOIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019 ET LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION*
- la publication d'un avis public qui renferme, outre un résumé du projet de règlement, la mention de la date, de l'heure de la séance où est prévue l'adoption dudit règlement;
- l'adoption du projet règlement NUMERO 2018-230 à la séance ordinaire du 3 décembre 2018. Adopté

7. DATE DE LA PRESENTATION DU BUDGET MUNICIPAL 2019 ET SON ADOPTION

ATTENDU QUE la Municipalité doit déposer et présenter le budget municipal 2019 avant la fin décembre 2018.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Danny Paré et résolu unanimement, que le budget 2019 de la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton soit présenté pour adoption lors d'une séance extraordinaire le 17 décembre 2018 à 19 h 50 à la Salle municipale de Saint-Pierre-de-Broughton et qu'un avis public soit publié à cet effet. Adopté.

8. PATINOIRE DU SECTEUR BROUGHTON STATION

Madame la mairesse informe que de nouvelles bandes ont été achetées pour la patinoire du secteur Broughton Station, et que la Caisse Desjardins de la région de Thetford a octroyé une aide financière couvrant le coût total de l'achat au montant de 23 914,80 \$.

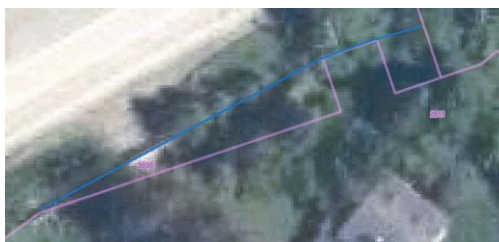
9. DEMANDE DE CESSON D'UNE PARTIE DE TERRAIN PAR Mme LINDA CLAVET

ATTENDU QUE madame Linda Clavet a déposé en 2016, une demande ayant pour objet la cession par la Municipalité d'une partie du lot 4 450 359 représentant une superficie d'environ 245 mètres carrés situé le long de sa propriété du 11, rue Saint-Pierre ; que la Municipalité avait alors accepté la demande de cession mais reporté sa concrétisation en raison de travaux routiers devant être réalisés dans ce secteur ;

ATTENDU QUE madame Linda Clavet a réitéré sa demande dans une lettre adressée à la Municipalité le 28 août 2018 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a validé auprès de la firme d'ingénierie si la cession de cette portion de terrain ne représentait pas un quelconque impact préjudiciable à la Municipalité en raison du passage sous terrain du réseau d'égout dans ce secteur;

ATTENDU QUE la firme d'ingénierie a informé la Municipalité que la cession de ce terrain ne représentait pas d'impact préjudiciable moyennant le respect du tracé du plan suivant :



EN CONSEQUENCE il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette, et résolu unanimement que la Municipalité cède pour la somme de 1 \$, la partie du lot 4 450 359 telle que représentée dans le plan ci-dessus, d'une superficie d'environ 245 mètres carrés, que tous les frais d'arpentage et les frais notariés soient assumés par l'acquéreur, et que l'acquéreur s'engage à n'effectuer aucun travail d'excavation ni de construction sur ladite partie du lot cédée. Adopté.



N° de résolution
ou annotation
2018-11-180

10. RESOLUTION AUTORISANT LE MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC A COMMUNIQUER AU DIRECTEUR GENERAL ET SECRETAIRE-TRESORIER, LES RENSEIGNEMENTS DONT IL DISPOSE ET QUI SONT NECESSAIRES A L'INSCRIPTION A CLICSÉQR

ATTENDU QU'en raison des responsabilités qui sont dévolues au directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité ;

EN CONSEQUENCE il est proposé par Mme Francine Drouin, et résolu unanimement, que monsieur Alain Paré, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton (ci-après le représentant) soit autorisé à signer, au nom de la Municipalité, les documents requis pour l'inscription à clicSÉQR et, généralement à faire tout ce qu'il lui sera utile et nécessaire de faire à cette fin ; et que le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉQR dans le respect des responsabilités qui sont dévolues au directeur général et secrétaire-trésorier. Adopté.

11. RESOLUTION D'APPUI AUX CONTRIBUABLES SINISTRES DE LA MUNICIPALITE DE SAINT-JULIEN A LA SUITE DE LA TORNADE DU 29 AOUT 2018, ET PLAN SPÉCIAL POUR LA RÉCUPÉRATION DES BOIS ENDOMMAGÉS ET POUR LA REMISE EN PRODUCTION DES SUPERFICIES TOUCHÉES

ATTENDU QUE le passage d'une tornade le 29 août 2018 sur tout le territoire de la Municipalité de Saint-Julien, a causé des dommages importants aux propriétés de plusieurs contribuables;

ATTENDU QUE le passage de la tornade a occasionné de lourds dommages à des propriétés forestières du territoire de la Municipalité;

ATTENDU QUE l'évaluation aérienne des dégâts révèle que 265 hectares de forêt ont été dévastés, et que les opérations de récupération des bois seront difficiles et coûteuses puisque les arbres sont en majorité cassés, renversés et enchevêtrés;

ATTENDU QUE l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière ne dispose pas des budgets nécessaires au financement des travaux de récupération et de remise en production des peuplements forestiers endommagés;

ATTENDU QUE des superficies affectées par la tornade devront faire l'objet de travaux de remise en production par le reboisement pour qu'elles redeviennent rapidement productives;

ATTENDU QUE plus de 32 000 mètres cubes de bois sont en perdition et risquent de ne plus être récupérables, à court terme, pour les usines de transformation de la région, ce qui représente plusieurs centaines de milliers de dollars en valeur de bois au chemin du producteur et en retombées économiques régionales;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Chantale Thivierge, et résolu unanimement,

- que la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton appuie les contribuables sinistrés de Saint-Julien dans leurs démarches auprès des différentes instances afin d'obtenir une aide financière pour les dommages occasionnés à leurs propriétés;
- que la Municipalité appuie la demande formulée au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs visant la mise en place d'un plan spécial pour la récupération des bois endommagés et pour la remise en production des superficies touchées;
- que la Municipalité appuie la demande de budget additionnel adressée par la Municipalité de Saint-Julien auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, respectivement, pour les années 2019, 2020 et 2021; et finalement
- que la présente résolution soit transmise au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (section régionale), à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière, à l'Aménagement forestier coopératif de Wolfe, et à Mme Isabelle Lecours, députée de Lotbinière-Frontenac. Adopté.

2018-11-181



N° de résolution
ou annotation

2018-11-182

12. LIGNAGE DU RANG 11

En raison des conditions climatiques des dernières semaines, le lignage d'une portion du rang 11, sur une distance de 209 mètres (687 pieds), sera reporté au printemps 2019.

13. DEMANDE DE DEROGATION MINEURE – PROPRIETE DU 150, 11E RANG

Une demande de dérogation mineure concernant la propriété du 150, 11^e Rang a été déposée au bureau municipal. La demande sera présentée au comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour analyse à la suite de laquelle, le CCU donnera son avis et transmettra ses recommandations au Conseil municipal.

14. SOUPER DE NOËL

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite accueillir les employés municipaux à un souper du temps des fêtes afin de souligner sa reconnaissance pour leur travail ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Dave Lachance, et résolu unanimement, qu'un montant de 1000 \$ soit octroyé pour la tenue du souper de Noël 2018 dédié aux employés permanents et occasionnels, et aux élus municipaux. Adopté.

15. SAPIN DE NOËL

M. Danny Paré se retire des discussions pour ce point.

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite marquer la période des fêtes par la présence d'un sapin de Noël devant l'édifice municipal ;

2018-11-183

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Francine Drouin, et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général à acheter un sapin au montant maximum de 30 \$ taxes en sus. Adopté.

16. DEPART A LA RETRAITE

ATTENDU QUE dans une lettre remise à la mairesse le 26 octobre 2018, M. Denis Bilodeau (employé du service des travaux publics) a annoncé son départ à la retraite le 1^{er} mars 2019 ;

ATTENDU QUE la Municipalité devra procéder à son remplacement;

2018-11-184

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantale Thivierge, et résolu unanimement, d'autoriser la mairesse et le directeur général à procéder au recrutement par affichage du poste de XXXX. Adopté.

17. TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU QUE le responsable des travaux publics a fait rapport des besoins en équipements pour la flotte des véhicules pour la saison hivernale, et des coûts associés, à savoir :

- Chaînes à neige pour les camions 2013, 2017 et 2019	6 675 \$
- Cylindre « one way »	500 \$
- Pneus (8) d'hiver – 296 \$ par pneu	2 368 \$
- Roues (8) – 600 \$ par roue	4 800 \$
Total	14 343 \$

2018-11-185

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Danny Paré, et résolu unanimement, d'autoriser l'achat des équipements précédemment décrits, et d'autoriser à cette fin la dépense de 14 343 \$ taxes en sus. Adopté.

18. CORRESPONDANCE DE LA MAIRESSE

Madame la mairesse fait lecture d'une demande de commandite dans le cadre du concert de Noël des élèves des écoles De La Pierre-Douce, et La Passerelle le 23 novembre 2018 à l'église de Saint-Jacques-de-Leeds. Ce point sera rediscuté à la prochaine séance.



N° de résolution
ou annotation

2018-11-186

18.1 COMITÉ DES ÉLU(E)S

Mme Francine Fillion :

- La Résidence Saint-Pierre manque d'employés suppléants les fins de semaines. L'employée à temps complet a annoncé son départ en juin 2019 si elle n'a pas l'aide de suppléance qui lui permettrait de prendre du répit.
- En février 2019, trois (3) studios sur un total de neuf (9) seront libres.
- Le conseil d'administration est à la recherche de solutions et de financement.

Mme Francine Drouin :

- A récemment assisté à la réunion du Comité des organismes au cours de laquelle trois (3) membres ont annoncé leur démission : M. Ronald Routhier, Mmes Suzanne Bilodeau et Johanne Poulin.
- Monsieur Marcel Lafleur, sculpteur, a complété les six (6) sculptures du Sentier des Champions. En raison de la météo des dernières semaines, le vernis protecteur sera appliqué au printemps 2019.

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

Question de deux résidents du 4^e Rang :

En référence aux préoccupations exprimées par des résidents du rang 4 en avril 2018 lors de la période des questions, la mairesse explique que le problème alors rapporté qui était lié à la concentration élevée de sel de déglacage a été discuté avec l'entrepreneur. Ce dernier a confirmé qu'il y aurait moins de sel de déglacage dans le sable abrasif, ce qui devrait régler la boue créée par le sel.

20. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune

21. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Dave Lachance et résolu unanimement, que la séance soit levée à 20 h 30. Adopté.

France Laroche, mairesse

Alain Paré, directeur général et secrétaire-trésorier

«Je, France Laroche, mairesse atteste que la signature du présent Procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.»

